



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5072013

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 10994
N/REF : 6/07/2025 0H08 C:001951 I:04219
V/REF : Contrat N°010994 du 01/06/2021

SDC '2/2Bis de Gebelin'
C/O VESTA SYNDIC
34 RUE RUFFI
30000 NIMES

IMMEUBLE : 2/2BIS COURT GEBELIN
2/2BIS COURT DE GEBELIN
30000 NIMES

Nîmes, le 01 Juillet 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : RESIDENCE EN OBJET
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme J GAILLARD

CURAGE HYDRAULIQUE HAUTE PRESSION DES RESEAUX D'EVACUATION HORIZONTAUX
DES EAUX USEES DE LA RESIDENCE ACCESSIBLES PAR LES REGARDS DE VISITE
JUSQU'EN LIMITE DE PROPRIETE Y COMPRIS CURAGE ET POMPAGE DE CES
REGARDS

ENTRETIEN 1 FOIS/ AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juillet de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1' - ICHTrev-TS1}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/06/2025

Prix de base du contrat : 245,00

Indice ICHTrev-TS1

Mois de l'indice de base : 01/2021 Valeur : 128,5
Mois de l'indice de révision : 03/2025 Valeur : 143,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5072013

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage hydraulique réseau EU/EV	1/AN	269,74	269,74
TOTAL H.T.				269,74
T.V.A. a 10,00%				26,97
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>296,71</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN